ouvriers que le chômage des usines — chômage presque général à cette époque — aurait forcément transformés en émeutiers.

Plus tard, au Coup d'Etat, plusieurs de nos concitoyens durent aux démarches de M. Henri Delattre de ne pas prendre le chemin de l'exil.

En 1868, il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Cette distinction fut la digne récompense d'une existence entièrement dévouée à la chose publique et au développement de l'industrie nationale.

V. D.

Le conseil municipal de Roubaix se réunira dimanche prochain 18 mai, à onze heures du matin.

Ordre du jour : 1° Installation du nouveau conseil et exposé de la situation financière; 2° Election du maire et des adjoints; 3° Ouverture de la session de mai.

Le service télégraphique sera rétabli jusqu'à minuit, à partir du 16 mai.

Les trains 485 à 490 seront prolongés entre Tourcoing et Mouscron, et seront en correspondance avec la direction de Courtrai, à partir du 20 mai.

Train 485. — Départ de Roubaix 7 h. 36 du matin. Arrivée à Mouscron 7 h. 51, heure française.

Train 490 — Départ de Mouscron 8 h. 51 m. du matin, heure française. — Départ de Roubaix 9 h. 18 m. du matin. — Arrivée à Lille 9 h. 38 m

---

La Grande-Harmonie devant assister aux funérailles de M. Henri Delattre, ancien maire de Roubaix, les musiciens sont priés de se rendre au local, vendredi 16 mai, à 9 heures 15, en grande tenue. Ils peuvent considérer le présent avis comme convocation.

Le 1er juin prochain, la *Grande-Harmonie* doit se rendre à Liége. Elle se prépare à ce voyage par de nombreuses répétitions partielles et générales.

Ces dernières auront lieu les vendredi, 16, mardi 20, vendredi 23, mardi 27, mercredi 28 et vendredi 30 mai, dans les jardins du local, si le temps le permet. Ces jardins ont été dernièrement agrandis et aménagés de façon à satisfaire les membres honoraires. Ceux-ci sont invités à assister à ces répétitions. Ils y entendront exécuter un programme aussi attrayant que varié.

Concours colombophiles. — La société colombophile « Le Pigeon Noir » établie à l'Ours, 49, rue Pellart, informe les amateurs qu'elle donnera 200 francs de prix d'honneur à chacun de ses concours du jeudi 22 mai sur Breteuil et Clermont et du dimanche 1er juin, jour de la Pentecôte. Mise 1,50 par pigeon dont 0,50 c. pour frais.

Les 200 fr. de prix d'honneur seront répartis comme suit :

1er prix 25 fr., 2e prix 20 fr., trois prix de 15 fr. et onze prix de 10 fr. aux seize premiers pigeons vainqueurs.

Ces concours sont offerts aux amateurs de Roubaix et ceux situés dans un rayon de 4 kilomètres de cette ville.

Poules facultatives 1 fr., 2 fr. et 5 fr.

M. Victor Tackels, 20, rue du Fontenoy, âgé de 33 ans, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme arrêté hier pour vol d'un porte-monnaie.

Un jeune homme de 27 ans, M. Charles Holboet, très avantageusement connu à Roubaix, et qui fait partie de l'armée française, s'était, dernièrement, rendu en Belgique. Il y fut arrêté comme réfractaire, malgré l'exhibition de sa carte d'électeur roubaisien et de son livret de régiment sur lequel il est désigné qu'il doit prochainement faire ses 28 jours. Il a eu beau protester, on l'a maintenu en état d'arrestation.

Ses parents viennent de partir à Bruxelles pour essayer de le faire relaxer.

La loi Grammont. — Hier, un deuxième procès verbal a été dressé pour mauvais traitements à un cheval. Le garde-champêtre Plastry, en passant rue de Tourcoing, vit un boucher, M. A H.., frapper un cheval à coups redoublés pour hâter encore sa course déjà très rapide. L'animal suait, était rendu.

Cette petite leçon, espérons la, profitera aux deux conducteurs dont il a été question, hier et aujourd'hui, et à tous ceux qui, comme eux, maltraitent leurs chevaux d'une façon aussi atroce.

Accident mortel. — Lundi dernier, un charretier de M. Leclercq brasseur, à Hem, rentrait dans la cour de la brasserie un chariot appelé vulgairement *trik-ball*, qu'en la chaîne qui maintient la flèche au corps du véhicule vint à se rompre. Le malheureux ouvrier, qui se trouvait alors par derrière, reçut ce lourd morceau de bois sur la tête et fut tué sur le coup.

La personne qui a donné, hier, un si violent coup de casse-tête à un cabaretier du quai de Wattrelos, a été arrêtée ce matin. Elle se nomme Pierre Degonghe ; c'est un tisserand, âgé de vingt-neuf ans.

Arrestations. — Une femme de 41 ans, Marie Fourmeau, peigneuse, rue des Champs, cour Liagre, a été arrêtée, hier, pour outrage public à la pudeur.

— Il y a environ un mois qu'un employé de M. Mathon, marchand de cuirs, rue de Tourcoing, avait perdu 800 fr. en billets de banque.

Ces jours derniers, M. Mathon apprit que les billets avaient été trouvés par une bande de jeunes gens qui étaient allés les dépenser dans les villes voisines. Une plainte fut déposée à la police, et, mercredi après-midi, on les arrêtait l'un après l'autre.

Voici leurs noms : Antoine Dekeyser, peigneur, rue de la Guinguette; Jules Leman, rue de la Paix; Louis Dutilleul, à Tourcoing; Léon Bonne, rue de la Gare; Lassette; Albert Gu ril, à Tourcoing; Gustave [illegible]in, à Tourcoing; Henri Wis, à Tourcoing. Les quatre premiers sont des peignerons; les autres sont mouleur, tapissier et domestique.

—Un homme taillé en hercule, Jules Dubar, avait été mis, mercredi soir, à la porte de l'Hôtel de France, Grand'Place. Comme il voulait rentrer, un agent vint l'inviter à s'éloigner. Au lieu de suivre ce sage avis, Dubar s'en prit alors à l'agent, qui finit par le mener au poste. Là, notre homme menaça de sa vengeance celui qui l'avait arrêté « Je vous regarde bien aujourd'hui, lui dit-il, je vous reconnaîtrai plus tard et je vous ferai votre affaire. » Il fallut 3 agents pour le conduire du poste au dépôt.

Ephémérides de la charité roubaisienne.— 15 mai 1597.—Par lettres obligatoires passées par devant des gens de la loi de Roubaix, Jacques Wagniel constitue au profit des pauvres dudit Roubaix, une lettre de rente héritière annuelle de soixante sous parisis, au rachat de 48 livres parisis, provenant de la fondation faite aux pauvres par Jean Leuridan dit Bourgogne, à la charge d'un obit annuel (Archives de Roubaix GG 231 n° 1 f° 7.

15 mai 1829 — M. et Mme Lepoutre-Decottignies adressent au préfet du Nord une demande dans laquelle ils expriment le désir de voir s'établir à Roubaix une école gratuite de charité, tenue par les carmélites, offrant pour faciliter cet établissement, de faire don du bâtiment qu'ils viennent de construire dans ce but rue St-Antoine, et le terrain sur lequel il est élevé; le tout d'une valeur de 25 à 30,000 fr. (Voir les éphémérides du 1er août et du 21 juin 830.)

16 mai 1867. — Le ministre de l'intérieur accorde au Bureau de Bienfaisance de Roubaix un secours de 1,000 francs, en faveur des familles d'ouvriers sans travail. (Archives de Roubaix Q I (b) 2)

TOURCOING

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Tourcoing, se réunira dimanche prochain, 18 courant, à 11 heures du matin.

Ordre du jour : 1° Installation du conseil municipal. — 2° Election du nouveau maire sous la présidence du maire élu. — 3° Elections successivement par scrutins séparés des 1er, 2e et 3e adjoints, sous la présidence du maire élu.

Ephémérides tourquennoises. — 10 mai 1848. — Monseigneur P. Giraud, récemment nommé à l'archevêché de Cambrai, vint rendre sa première visite pastorale, la ville entière s'empressa de concourir par tous les moyens possibles à lui faire une réception magnifique.

12 mai 1794. — Tourcoing reçoit en logement les troupes faisant partie du corps d'armée de Louis XV venant attaquer Menin. Quatre colonnes, dont la deuxième et la troisième, composée de trente-neuf escadrons et vingt-cinq bataillons, occupaient Lannoy, Roubaix et Tourcoing.

15 prairial an XI, 11 mai 1803. — Le premier consul devant passer à Lille, Tourcoing est invité à envoyer les échantillons les plus intéressants de ses manufactures et, sur cette demande, s'empresse d'expédier :

Un coupon de perpétuanne bleu national.
Un coupon de casinette rayé vert et noir.
Un coupon de verlestine, noir et superfine.
Un coupon de casimande, noir à côtes.
Un coupon de camelot fin noir.
Un coupon de molleton rose.
Un coupon de toile rouge à carreaux.
Un coupon de nankinet chiné.
Un coupon de crépines.
Deux mouchoirs à cadrilles, l'un fond rouge et l'autre fond bleu.
Un paquet de laine filée.
Unpaquet de laine diverses qualités.
Unpaquet de coton filé.

14 mai 1794. — Un parti de la garnison d'Audenarde envahit le territoire de Tourcoing et pille les habitants sur son passage. Couverte par ses remparts, Lille était tranquille, mais Tourcoing et ses environs n'ont pas cessé d'être parcourus par l'ennemi en cette année de disette. On vit aux mois de mars et d'avril des individus se nourrir d'herbes et de racines et même de la chair des animaux les plus immondes. (Histoire de Tourcoing).

LILLE

Succession en déshérence. — Par jugement en date du 29 février 1884, le tribunal de première instance de Lille a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Adolphine Vandeputte, fille naturelle, décédée à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, le 24 octobre 1883.

Augustine-Philippine Hulen, enfant de l'hospice de Lille, décédée à Bourghelles, le 5 mars 1883.

Amélioration de la race bovine dans le département du Nord. — Le bureau de la société des agriculteurs du Nord, réuni avant la séance mensuelle de mercredi dernier, a décidé l'acquisition, de 6 ou 8 taureaux reproducteurs de choix, qui seront vendus à la fin de ce mois, soit à Landrecies, soit à Marolles, à l'encan et en place publique, s'ils ne sont demandés par avance au prix coûtant La commission d'achat est composée de MM :

Coolen, médecin-vétérinaire à Dunkerque ;
Sénellart, médecin-vétérinaire à Hazebrouck ;
J. Pollet, médecin-vétérinaire départemental à Lille ;
X..., médecin vétérinaire de l'arrondissement d'Avesnes ;
E. Tiers, agriculteur-éleveur, hameau du Sartel, à Roubaix ;
R. Telliez, agriculteur à Flers et juge au tribunal civil de Lille ;
Deleporte-Bayart, agronome, trésorier de la Société des agriculteurs du Nord.

Les éleveurs du département seuls pourront se rendre acquéreurs des animaux.

La décision des agriculteurs du Nord a été prise à la suite d'une communication de M. Deléporte-Bayart.

M. Donato — Nous apprenons à l'instant l'arrivée de M. Donato, qui se propose de donner une seule et unique représentation au Grand-Théâtre.

Nos lecteurs se rappellent le succès qu'a obtenu M. Donato, lors de son passage dans notre ville, il y a deux ans.

M. Donato a complètement modifié son programme en exécutant de nouvelles expériences.

C'est samedi prochain, 17 mai, que M. Donato donnera sa première séance au Grand-Théâtre de Lille. Ce soir, jeudi, à 9 heures, M. Donato donnera dans la salle du *Café français*, une séance intime, complètement gratuite, à laquelle seront convoqués Messieurs les étudiants, désireux de se faire magnétiser.

Bataille en règle. — La cour Cadran, boulevard Victor-Hugo, a été mise fortement en émoi, l'avant-dernière nuit.

Deux ménages ne vivaient pas en paix dans cette cour; car, à la suite d'une discussion entre eux, une bataille terrible eut lieu. Le ménage D... a été particulièrement maltraité : le mari, rossé d'importance, a la tête en compote et la femme a reçu, sans doute, un coup d'épée dans le dos, car ses vêtements sont transpercés.

La blessure est insignifiante, heureusement. Quant au ménage L..., quoique molesté aussi, il chante victoire.

LE COLLÈGE DE ROUBAIX

Voici la suite du rapport de M. C. Dazin-Eloy :

Malgré la valeur incontestée que peut avoir le système de ceux qui voudraient appliquer l'enfant dès son jeune âge, à des études plus ou moins spéciales, plus ou moins techniques, et lui mettre presqu'en même temps dans la main la plume et le marteau, il faudra toujours un enseignement secondaire pour donner à la jeunesse un fond général de connaissances dans toutes les carrières. Que l'on étudie du latin ou du français, il faut d'abord exercer les esprits et former les intelligences; pendant ce temps-là, les goûts et les aptitudes se révèlent.

Mais les parents qui ne veulent pour leurs enfants que l'enseignement du français et des sciences, trouvent cette instruction solidement donnée au Collège; les cours de français y sont assez sérieux pour mener les élèves les plus persévérants jusqu'au baccalauréat ès-sciences et plusieurs des 23 bacheliers de cet ordre, dont nous parlions tout à l'heure, sont sortis des cours français. A l'heure qu'il est, plus de dix élèves de ces cours préparent leurs examens au baccalauréat ès-sciences.

Donc les élèves des cours français comme les élèves des cours latins trouvent au Collège le degré d'instruction désirable et nécessaire pour mener leurs études à bonne fin.

La démonstration du premier point, de la solidité de l'instruction, me paraît chose acquise; nous allons voir maintenant le point suivant :

L'éducation que l'on reçoit au Collège, ce complément obligé de la bonne instruction, a-t-elle lieu de nous satisfaire ?

Messieurs, pour cette seconde preuve à fournir par rapport à la formation morale des élèves, nous vous disions tout à l'heure que la pierre de touche de la bonne éducation, c'est la satisfaction et la confiance des familles prouvées par le nombre croissant des élèves, et par ce que devenaient les élèves une fois leurs études terminées.

Sur le premier point, la satisfaction des familles relativement à l'éducation donnée au Collège a toujours été s'affirmant de plus en plus. Leur nombre va en augmentant d'année en année, et les chiffres suivants le prouvent surabondamment :

En 1865, le collège compte 150 élèves ;
En 1870, 250 ;
En 1875, 300 ;
En 1880, 350 ;
En 1884, 440.

Je n'ajouterai rien à l'éloquence de ces chiffres.

Sur le second point, ai-je besoin d'appuyer longuement ? c'est un honneur pour notre ville, mais cet honneur revient tout entier à l'éducation reçue, de voir nos jeunes gens à peine sortis des établissements scolaires se mettre résolument au travail, s'appliquer à l'industrie ou au commerce, contrairement aux jeunes gens de beaucoup de nos grandes villes et de nos cités industrielles, qui perdent souvent un temps précieux, et attendent la sagesse d'un âge plus avancé pour prendre la vie au sérieux.

Assurément, l'éducation reçue dans la famille y contribue pour sa part, mais c'est aussi en grande partie le résultat de l'éducation donnée par les professeurs et de la fréquentation de condisciples bien élevés.

Et quels sont les sacrifices que la Ville est obligée de faire pour obtenir ces magnifiques résultats ?

Ce ne sera pas long à énumérer.

Elle met gratuitement à la disposition des professeurs les bâtiments municipaux qui composent le collège,— sans la moindre allocation,— et en stipulant que les prix de l'externat ne seront que de sept francs par mois pour les cours de français et dix francs pour les cours latins.

Je me demande si une deuxième ville en France a une maison d'éducation aussi prospère et dans des conditions aussi avantageuses pour son budget.

Je ne le crois pas.

Au contraire, si je tourne les yeux autour de nous, je vois les sommes considérables dépensées par des villes comme Lille, Dunkerque, Valenciennes pour leurs collèges universitaires, et quand je songe à ce qu'il en coûtera à Tourcoing pour avoir un lycée (et pour ne compter sans doute ni un bachelier de plus, ni un enfant mieux élevé), je ne dis qu'il est impossible de ne pas renouveler le traité qui va prendre fin prochainement, dans l'intérêt des finances de la ville, dans l'intérêt de l'instruction et de l'éducation de nos enfants; ou alors, il faudrait vouloir quand même, en haine de la religion, « transformer » notre collège de garçons, et pour cette seule haine expulser nos professeurs, car pour les déposséder au nom *d'un bon motif*, ce serait chose impossible. (Applaudissements.)

Et que nous coûterait, à nous Roubaisiens, cette transformation ? Annuellement, 50, 60, 80,000 fr. peut-être. Tout l'état-major d'une direction à payer, des professeurs libres et chefs de famille à rémunérer, les frais d'installation pour aménager les bâtiments afin d'y loger convenablement les nouveaux arrivants. Et pour quelles compensations ? très probablement un nombre d'élèves beaucoup moins grand, une instruction qui ne sera certainement pas supérieure, et une éducation très probablement moins convenable.

Je ne parle pas des principes religieux dont il ne serait plus question dans le collège laïcisé ; le père de famille aurait seul la charge difficile de les inculquer à ses enfants, et au lieu de trouver des collaborateurs dans les personnes chargées de leur instruction et dans la fréquentation de bons camarades, il trouverait toujours chez les uns l'obligation d'un enseignement *sans Dieu* et, parfois, chez les autres des principes contraires à ceux qu'il professe ; sa tâche ne consisterait plus seulement à donner lui-même à ses fils l'instruction religieuse, mais aussi à les protéger contre des doctrines qu'il répudierait et des railleries toujours sensibles, surtout dans le jeune âge.

Pour notre bonheur, pour le bonheur de nos enfants, pour les finances de la ville, déjà bien obérées, nous ne le voulons pas, nous ne le souffrirons pas ! (Applaudissements.)

. . . . . .

Messieurs, j'arrive maintenant au but que je me proposais d'atteindre, c'est-à-dire de nous préserver de cette *transformation* que je considérerais comme un véritable malheur pour Roubaix.

Et je n'en connais qu'un seul.

C'est d'envoyer siéger au Conseil municipal des candidats qui nous donnent non-seulement la promesse formelle de ne pas transformer le collège suivant l'esprit de M. le Maire, mais résolus au contraire à le maintenir en renouvelant le traité qui va expirer.

. . . . . .

et ce faisant, vous donnerez un triple témoignage de satisfaction, de reconnaissance et de confiance envers ceux qui se sont dévoués pour vous, et qui se dévouent si pleinement encore à l'éducation et à l'instruction de vos enfants ! (Applaudissements répétés).

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 15 mai

Le sieur Martin Lammers, de Lille, est inculpé d'abus de confiance envers la femme Baby, laquelle lui a confié une somme de 5,00 fr. à l'effet de lui acheter *des obligations*, sans autre désignation ni explication.

L'honorable défenseur, Me Boitel aîné, fait ressortir, avec juste raison, la naïveté de cette dame ; mais cela ne supprime pas le délit de la part du prévenu, lequel n'a rendu compte à sa cliente que d'un total d'un peu plus de 4,500 fr., ce qui fait une différence de 4 à 500 fr.

Le prévenu essaie de se justifier en allégnant que la Compagnie des Docks commerciaux et agricoles, dont il est l'agent à Lille, apporte beaucoup de négligence et même de sang-gêne dans le règlement de ses émoluments; mais le tribunal lui répond que cela n'excuse pas une conduite semblable à l'égard de ses clients à lui ; en conséquence, il lui inflige trois mois de prison et 25 francs d'amende.

***

Gustave Simon, ancien commerçant à Lille, actuellement en faillite et en fuite, et d'ailleurs très connu déjà du tribunal de police correctionnelle, est condamné, par négligence dans la tenue de ses écritures, et défaut du dépôt de son bilan dans le délai voulu par la loi, à 6 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple.

***

Le jour du Mardi-Gras, à 9 heures du soir, à Englos, les nommés Cyrille Dignocourt, Eugène Cousin, Emile Rose et Alexandre Renard, ont frappé et maltraité, dans le cabaret du sieur Leroy, les deux frères Henri et Siméon Gombert.

Grâce à l'habile défense de Me Werquin fils, ils ne sont condamnés, savoir : les prévenus Rose et Renard, chacun à 25 fr., et les prévenus Dignocourt et Cousin, chacun à 16 fr. d'amende.

INTÉRIM.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 14 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER.
Ministère public : M. BERTON, avocat-général.

1re *affaire.* — **Coups et blessures**

Interrogé, l'accusé Jean-François-Joseph Drode, reconnaît avoir plusieurs fois renversé sa mère mais il nie l'avoir menacée de la jeter dans la cave et avoir voulu la précipiter dans le puits.

Il résulte du verdict du jury que Drode n'a point fait des blessures ni porté des coups. D'après ce verdict, il ne s'est livré qu'à de simples violences ou voies de fait. Dès lors, bien que ce soit envers sa mère, le crime de l'article 312 du Code pénal n'existe plus à sa charge. Il ne reste coupable que du délit de l'article 311 et n'est condamné qu'à vingt jours de prison.

Défenseur : Me d'Hooghe.

2e *affaire.* — **L'infanticide de Steenwerck**

Reconnue coupable d'homicide par imprudence, l'accusée Marie-Louise Dessein est condamnée à dix-huit mois d'emprisonnement.

Défenseur : Me Hattu.

Audience du jeudi 15 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER.
Ministère public, M. BLONDEL, substitut du procureur général.

Affaire des anarchistes d'Armentières

Les accusés sont les nommés Jean-François Ingelaere et François Janssens. L'un a dix-huit ans et l'autre vingt-cinq. Le premier seul est né à Armentières. Le second est né à Gand, en Belgique. Mais c'est à Armentières que tous deux habitaient, et ils y étaient ouvriers tisseurs.

D'après l'acte d'accusation, ils n'ont pas d'antécédents judiciaires, mais professent les opinions les plus avancées, appartiennent ouvertement au parti anarchiste et révolutionnaire.

Voici, du reste, comment cet acte d'accusation raconte les faits qui leur sont reprochés :

Léon Wa[illegible] exploite à Armentières, rue Notre-Dame, l'estaminet du *Fort-de-Bitche*. [illegible] trouvaient réunis Plusieurs consommateurs s'y [illegible] vers dix le dimanche gras, 24 février dernier, [illegible] heures du soir, lorsqu'entra un nommé Sorrel. Pendant qu'on lui servait à boire, il interpella Wable, annonçant à celui-ci que bientôt on ferait sauter sa maison avec de la dynamite et qu'on ferait également sauter les patrons. A la suite de ces menaces, Wable ordonna à Sorrel de sortir.

Mais, au moment où ce dernier allait franchir le seuil de la porte, un individu se présenta et cria : « Ne sors pas. On va faire l'affaire à Léon Wable. » Puis l'estaminet fut envahi par une bande composée d'une quinzaine d'hommes et de femmes tous masqués et travestis, dont les uns se rapprochèrent du comptoir, les autres se dirigèrent vers le fond de la salle.

Au nombre des premiers figurait Léon Ingelaere. Il se mit à tenir des propos révolutionnaires auxquels ses camarades répondirent par les cris de « Vive l'anarchie ! Vive la révolution sociale ! Vivent les anarchistes ! »

En même temps, ceux qui étaient dans le fond de la salle cherchaient querelle aux consommateurs. Ainsi, le nommé Brocq terrassait le sieur Mille, lui portait des coups et s'emparait d'une canette de bière pour le frapper.

C'est alors que, voulant mettre fin à cette scène, Wable expulsa les nouveaux arrivés. Mais, dès qu'ils furent dehors, ils se jetèrent sur la devanture du cabaret et en brisèrent tous les carreaux

Sur ces entrefaites, le cabaretier sort avec plusieurs clients et notamment le sieur Dessain, Quesque, Dubar et Stricane.

Aussitôt plusieurs individus, parmi lesquels on reconnaît Jean Ingelaere, le saisissent et lui portent des coups de pied et des coups de poing. Ingelaere cherche même à le frapper avec un couteau, mais Wable esquive le coup qui atteint Stricane à l'aine. Dubar reçoit de Nocq un coup de couteau dans le côté droit. Enfin, Dessain et Quesque, qui avaient pris la défense de Wable, sont également frappés de coups de couteau.

Les coups de couteau, qui furent reçus par Dubar et Stricane, n'ont pas eu de conséquences funestes, bien qu'ils aient été portés avec violence et qu'ils aient traversé leurs vêtements.

Dessain et Quesque étaient, au contraire, mortellement blessés.

Quesque portait, au milieu de la cuisse droite, une blessure qui occasionna une hémorragie considérable. Il expira le 26 février, sans avoir repris connaissance.

Quant à Dessain, il avait reçu au bas-ventre une blessure par où sortaient ses intestins. Il décéda le 29 février.

Avant de mourir, Dessain avait déclaré qu'il pensait, sans en être certain, avoir été frappé par Jean Ingelaere. Mais, d'après l'information, l'auteur de sa blessure serait Janssens.

D'une part, Dessain soutenait que l'individu qui l'avait blessé portait un domino rouge. Or, Jean Ingelaere était revêtu d'un costume à fleurs, tandis que c'est un domino rouge que Janssens aurait eu à la fin de la soirée.

De plus, une perquisition a fait retrouver chez ce dernier un couteau que sa femme avait, sur son ordre, jeté dans les lieux d'aisances.

Enfin, Janssens aurait fini par avouer qu'il s'était servi de ce couteau pour frapper un individu déguisé en Arabe et ce signalement, d'après les témoignages recueillis, ne pourrait se rapporter qu'à Dessain.

Mais c'est, au contraire, Jean Ingelaere qui serait l'auteur de la blessure et, par suite, de la mort de Quesque.

Il aurait été porteur d'un couteau, puisqu'il en aurait frappé Stricane qui l'aurait formellement reconnu.

Quelques instants après, on le verrait saisir Quesque qui voulait l'emmener au poste de police et il frapperait cet adversaire jusqu'au moment où celui-ci serait obligé de le lâcher.

Il est vrai qu'Ingelaere, tout en ayant reconnu avoir porté des coups à Quesque, a nié s'être servi d'un couteau; mais il serait en contradiction avec une déclaration qu'il aurait faite lui-même à un témoin auquel il aurait dit avoir voulu porter à Wable un coup de couteau qu'un autre avait reçu, et ne savoir s'il l'avait atteint à la cuisse ou au ventre.

Enfin, il aurait pris soin de brûler son costume qui était taché de sang.

En conséquence, François Janssens est accusé d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Dessain, avec la circonstance que, faites sans intention de donner la mort, elles l'ont pourtant occasionnée.

Jean-François Ingelaere est également accusé de coups et blessures sur la personne de Quesque, avec la circonstance que la mort de ce dernier s'en est suivie.

D'ailleurs, Ingelaere est prévenu de délits connexes. Ce sont ceux de bris de clôture et de blessures, coups, violences ou voies de fait pures et simples envers Wable et Stricane.

NORD

Mons-en-Pévèle.—Mardi dernier, dans la matinée, le nommé M..., célibataire, âgé de 29 ans, a été trouvé pendu dans la demeure de ses parents et ne donnant plus signe de vie. Ce malheureux, après s'être livré la veille à de copieuses libations, se serait suicidé par suite du refus de ses parents à consentir à son mariage avec une jeune fille de la localité.

Gondecourt. — Les élections municipales ont été un éclatant triomphe pour le parti conservateur. Les conseillers élus aux deux scrutins, au nombre de 12, sont tous conservateurs.

Hazebrouck. — Mardi soir, à dix heures, un nommé Léon Fleury, ouvrier cordonnier, demeurant à St-Omer, se trouvait en état d'ivresse à la gare d'Hazebrouck et insultait M. le chef de gare et ses employés. Un agent de police ayant été requis, conduisit cet individu au poste. En route, il insulta l'agent et le commissaire de police. Mercredi matin, cet homme, contre lequel procès-verbal a été dressé, a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Orchies. — Hier, a été célébré, au milieu d'une affluence considérable de monde, le mariage de Mlle Gabrielle Lecœuvre avec M. Albert Gir.

Nous souhaitons aux jeunes époux beaucoup de bonheur.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — Un singulier accident a failli coûter la vie à quatre personnes habitant la rue Duez, à Lens.

La conduite du gaz s'étant rompue dans la rue pendant la nuit, par suite d'un affaissement du sol, des infiltrations de gaz se produisirent dans les crevasses du terrain et se firent jour dans la maison du sieur Deflandre, employé au chemin de fer.

Deflandre était couché à l'étage, sa femme et ses enfants au rez-de-chaussée. L'asphyxie était déjà commencée pour les quatre personnes lorsque heureusement, vers cinq heures du matin, la dame Hennebelle, voisine de la famille Deflandre, entendit comme des gémissements sortir de la maison. Elle heurta à la porte à coups redoublés, sans résultats d'abord : ce ne fut qu'à la troisième reprise que Deflandre, moins gravement indisposé, fut tiré, par le bruit, de sa torpeur et vint tout machinalement ouvrir cette porte.

L'odeur du gaz donna aussitôt l'explication du phénomène, et en pénétrant dans la chambre où se trouvaient la femme et les enfants, on les trouva sans connaissance et en grand danger de périr si l'on n'était arrivé à leur secours.

M. le docteur Lequette leur a donné les soins que réclamait leur position ; les deux jeunes filles sont bien rétablies, mais la mère souffre encore de ce commencement d'asphyxie.

Audruicq. — Un forgeron de la commune de Sainte-Marie-Kerque, le sieur Fortuné, vient de périr victime de son dévouement dans les circonstances suivantes : Un enfant était tombé dans la rivière de l'Aa, on l'en prévint et, bien que venant de manger, il se jeta à l'eau. Il parvint à ressaisir l'enfant, à le ramener sur le bord et à le remettre aux mains des personnes qui assistaient à ce sauvetage. Mais alors, il perdit ses forces et retomba dans la rivière D'actives recherches furent immédiatement organisées, mais on ne put, malheureusement, ramener qu'un cadavre. M. Fortuné était âgé de 40 ans.

Lapugnoy. — *Assassinat.* — On a trouvé dans un sentier, au lieu dit la Tourelle, le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu encore être reconnue.

On doit être en présence d'un crime. Le corps portait différentes blessures, dont une au-dessous de l'oreille gauche, une autre à l'œil, du même côté, et la troisième plus grave, et qui sans doute a occasionné la mort, à la gorge.

La justice informe.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCE du 14 mai. — Joseph Masure, rue Buffon, 32. — Hermine Fremaux, rue des Fondeurs, cour Houré, 3. — Gaston Hoornaert, rue du Cadeau, 65. — Gabrielle Lejeune, rue Saint-Joseph, 50. — Jeanne Libyn, rue Sainte-Elisabeth, cour Lahutte, 6. — Louis Lierman, rue Bernard, 41.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 mai. — Marie Vermelen, 3 mois, rue de l'Epeule, cour Delfortrie, 5. — Pierre Mansart, 64 ans menuisier, rue de l'Epeule cour ampe. — Marie Vandamme, 82 ans, propriétaire, rue du Moulin, 14. — Liévin Deleu, 68 ans, tourneur en fer, rue Rossini, 18.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 14 mai. — Hélène et Berthe Codron, jumelles, rue Joire. — Clovis Grymonprez, rue de la Boule-d'Or. — Georges Vincent, au Blanc-Seau. — Joseph Degeselle, rue de Renaix.

MARIAGES du 14 mai. — Henri Wallez, 24 ans, ma vasimier et Hortense Rousel, 21 ans, bobineuse. — Ernest Deblock, 24 ans, charpentier et Pauline Hespel, 22 ans, sans profession.

DÉCÈS du 14 *mai.* — Louis Steiandre, 71 ans, rue du Beau-Laurier. — Marie Vieukerke, 69 ans 10 mois, rue du Jambon.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GHESTEMME-VANDAMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Aimée VANDAMME, veuve en premières noces de M. Jean-Baptiste GHESTEMME et en secondes noces de M. Pierre JAECKX, décédée à Roubaix, le 14 mai 1884, dans sa quatre-vingt-troisième année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 16 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 111.

Les amis et connaissances de la famille Henri DELATTRE-LIBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph DELATTRE, Officier de la Légion d'Honneur, ancien Maire de Roubaix, veuf de Dame Thérèse-Adèle LIBERT, décédé à Roubaix, le 13 mai 1884, dans sa 7e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles, le même jour, à 6 heures et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 16 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Lille, 75.

Les amis et connaissances de la famille DELABY-DEBAISIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Louis-Joseph DELABY, décédé à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le vendredi 16 courant, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 17 dudit mois, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Philippe-le-Bon, 42.

LETTRES MORTUAIRES & FOBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Tournai. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Un grave abus, un acte inouï de favoritisme commis par le collège échevinal, a été signalé dans la séance de samedi, 10 mai :

» Nos échevins ont gratifié la directrice de l'ins-

FEUILLETON DU 16 MAI — (N° 16.)

L'ESPIONNE

IX

Sans daigner même remarquer l'infirmière qui venait de la saluer, la marquise s'était précipitée sur Hortense, et après l'avoir couverte de baisers, elle l'avait assise sur ses genoux.

— Tu es donc malade, méchante enfant, commença-t-elle; je ne veux pas que tu le sois, je te le défends, entends-tu !

— Ce n'est pas ma faute, répondit Hortense qui faisait de vains efforts pour sourire.

— Enfin, dis-moi, qu'éprouves-tu ? comment cela est-il venu ?

— Je n'en sais rien, je me suis seulement sentie un peu plus faible qu'autrefois; on a fait appeler le médecin qui m'a consignée à l'infirmerie.

— Es-tu bien soignée au moins ?

— On ne peut mieux; Sœur Véronique est pour moi remplie d'attentions et de bontés.

— Ah ! c'est vous qui êtes l'infirmière ? dit la marquise, en braquant son lorgnon sur elle.

La Sœur s'inclina.

— Hortense appartient à une famille riche, continua la visiteuse, c'est vous dire que rien ne doit être négligé pour elle; satisfaites ses désirs, allez même au devant de ses caprices, si elle en a, ne craignez pas la dépense, on vous donne carte blanche.

— L'enfant n'a ni désirs, ni caprices, répondit Sœur Véronique, elle a peut-être trop rapidement grandi, c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer ses malaises.

— C'est cela même, approuva Mme de Noireterre; après quelques jours de repos elle sera rétablie. Oui, ma petite chérie, ce n'est rien, tu es un peu palote, je l'ai été à ton âge. Secoue-toi, sois jeune, c'est le secret pour se bien porter : regarde-moi, si j'ai une belle santé, je le dois à mon activité et à ma volonté. Tu t'ennuies peut-être un peu ici, je t'enverrai de beaux livres avec des gravures, ils t'aideront à passer le temps.

Elle trouva sans doute que la corvée avait assez duré, car elle se leva en promettant de revenir bientôt.

Au moment où elle allait partir, Hortense l'arrêta :

— Un mot encore, je vous en supplie, avez vous des nouvelles de mon père ?

— Depuis deux ans on n'en a pas reçu, répliqua-t-elle sèchement.

— Oh, mon Dieu ! c'est qu'il est mort, fit l'enfant en fondant en larmes; pauvre père ! je ne le verrai plus jamais ! jamais !

— Tu es trop exaltée, ma chère, fit Mme de Noireterre avec un ton de reproche. Il ne faut pas t'imaginer des choses qui ne sont pas. Les contrées que parcourt ton père ne possèdent aucun bureau de poste, et il est presque impossible de faire parvenir des lettres en France